

C/29/1

ORIGINAL : français

DATE : 20 juillet 1995

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-neuvième session ordinaire
Genève, 17 octobre 1995

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
 2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
 3. Adoption du compte rendu de la vingt-huitième session ordinaire (document C/28/13 Prov.)
 4. Examen de la conformité de la législation de tout État ayant déposé une demande selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978 ou l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
 5. Compte rendu du Président sur les travaux des quarante-neuvième et cinquantième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce Comité
 6. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1994 (document C/29/2); rapport complémentaire sur les activités durant les neuf premiers mois de 1995 (document C/29/3)
-

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, Genève, Suisse) le mardi 17 octobre 1995 et s'ouvrira à 9 h 30.

7. État d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique (document C/29/9)
8. État d'avancement des travaux du Comité technique, des Groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (document C/29/10)
9. Examen et approbation du programme et du budget de l'Union pour l'exercice biennal 1996-1997 (document C/29/4)
10. Calendrier des réunions pour 1996 (document C/29/8)
11. Élection du nouveau Président et du nouveau Vice-président
 - a) du Comité administratif et juridique
 - b) du Comité technique
12. Situation dans les domaines législatif, administratif et technique :
 - a) Rapports des représentants des États (États membres et États observateurs) et des organisations intergouvernementales (document C/29/11)
 - b) Renseignements réunis par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les États membres et de la coopération entre ces États (documents C/29/5, C/29/6 et C/29/7)
13. Adoption d'un document reflétant les décisions adoptées en session
14. Clôture de la session

[Fin du document]